



Doc. 14905
25 juin 2019

Mettre fin à la violence à l'égard des enfants migrants et à leur exploitation

Amendement¹ n° 2

déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 8.1.2, insérer le paragraphe suivant:

«en favorisant le développement d'alternatives à la détention d'enfants migrants - comme la prise en charge par des familles d'accueil et le placement dans un lieu de vie autonome surveillé assorti d'une obligation de signalement - et en définissant une feuille de route claire en vue de mettre fin à la pratique de détention d'enfants en situation de migration ;».

1. 2019 - Troisième partie de session

